

Publication des SFCR solo et groupe de CNP Assurances au 31 décembre 2019

CNP Assurances a publié aujourd'hui ses rapports en français sur la solvabilité et la situation financière (Solvency and Financial Condition Report ou SFCR), conformément aux exigences réglementaires. Ces rapports, relatifs à l'exercice 2019, ont été approuvés par le conseil d'administration de CNP Assurances lors de la séance du 07 avril 2020. Les versions anglaises de ces rapports seront disponibles en ligne prochainement.

Le SFCR est un rapport narratif à destination du public, exigé par la directive Solvabilité 2 depuis 2016. Il est produit à fréquence annuelle :

- **pour le groupe CNP Assurances**, c'est-à-dire en consolidant l'activité de CNP Assurances SA et de ses principales filiales en France et hors de France
- **pour CNP Assurances SA** en vision solo, c'est-à-dire en considérant uniquement l'activité de CNP Assurances SA sans consolider l'activité de ses filiales

Les principaux éléments sont les suivants :

- Les taux de couverture du SCR du Groupe et des principales filiales traduisent une solvabilité confortable.
- Fonds propres éligibles en couverture du SCR groupe de 34,8 Md€ à fin 2019, qui intègrent 9,1 Md€ de provisions pour participation aux bénéficiaires (PPB), conformément aux modalités de calculs prudentiel de l'ACPR. En complément, les principales filiales disposent d'un surplus de fonds propres additionnels de 3,2 Md€ non reconnus par le régulateur au niveau du Groupe.
- SCR groupe de 15,3 Md€ à fin 2019, dont 53% au titre des risques de marché et 31 % au titre des risques de souscription. Le bénéfice de diversification entre les risques est de 27 %.
- Taux de couverture du SCR groupe de 227 % à fin 2019
- Taux de couverture du SCR solo de CNP Assurances de 243 % à fin 2019

En 2020, le développement de la pandémie de COVID-19 a pour effet de mettre en évidence un certain nombre de risques auxquels la solvabilité et le résultat du groupe CNP Assurances sont sensibles. A fin mars 2020, la solidité financière de CNP Assurances, qui résulte d'une politique de gestion des risques très prudente en continuité avec la stratégie de long-terme de l'entreprise, n'est pas remise en cause et le taux de couverture de la solvabilité du groupe CNP Assurances demeure à un niveau élevé.

1 Taux de couverture du SCR

Le SCR correspond au montant de fonds propres estimé comme nécessaire pour absorber des pertes significatives, et donnant une assurance raisonnable que les engagements envers les assurés et les bénéficiaires seront honorés lorsqu'ils seront dus.

CNP Assurances a choisi de calculer son taux de couverture du SCR en utilisant la formule standard sans mesure d'équivalence prudentielle et sans mesure transitoire, à l'exception du *grandfathering*¹ des dettes subordonnées. CNP Assurances applique les exigences de Solvabilité 2 à l'ensemble des filiales incluses dans le périmètre du groupe prudentiel, y compris au Brésil, de manière à présenter des mesures de risques cohérentes à l'échelle du Groupe.

Au 31 décembre 2019, les taux de couverture du SCR des principales filiales du Groupe sont les suivants :

Pays	Périmètre	Fonds propres éligibles à la couverture du SCR (Md€)	SCR (Md€)	Taux de couverture du SCR à fin 2019	Rappel : Taux de couverture du SCR à fin 2018
Groupe	Groupe CNP Assurances	34,8	15,3	227%	187 %
France	CNP Assurances SA	35,7	14,7	243%	201 %
Brésil	Caixa Seguradora ²	3,1	1,3	231%	271 %
Italie	CNP UniCredit Vita	0,9	0,4	229%	208 %
Irlande	CNP Santander Insurance Life	0,2	0,1	171%	189 %
Irlande	CNP Santander Insurance Europe	0,3	0,2	161%	149 %

Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR groupe incluent dorénavant la PPE (pour 9,1Md€ à fin 2019) reconnue en fonds propres Tier 1.

Le taux de couverture du SCR groupe intègre 100 % des SCR des principales filiales, même si CNP Assurances ne détient par exemple que 57,5 % de CNP UniCredit Vita (Italie) ou 51,0 % de CNP Santander (Irlande). **Il n'intègre pas les surplus de fonds propres des principales filiales au-delà du SCR contributif** (3,2 Md€ y compris intérêts minoritaires³, soit 21 % du SCR groupe au 31 décembre 2019), non reconnus par le régulateur au niveau du Groupe du fait des règles de non-fongibilité.

¹ Les dettes subordonnées émises avant l'entrée en vigueur de Solvabilité 2 sont considérées comme des fonds propres Tier 1 (pour les titres perpétuels) et Tier 2 (pour les titres datés) pendant une période de dix ans s'achevant le 1^{er} janvier 2026.

² CNP Assurances applique Solvabilité 2 à Caixa Seguradora, sans mesure d'équivalence avec les normes prudentielles brésiliennes, uniquement pour les besoins du calcul de la solvabilité du Groupe. Le taux de couverture du SCR de Caixa Seguradora n'a aucune conséquence réglementaire pour les entités brésiliennes.

³ Dont 2,2 Md€ de surplus de fonds propres au Brésil.

Dans ce contexte, les SCR des principales filiales sont couverts seulement à 100 % dans la vision consolidée réglementaire.

Le taux de couverture du SCR solo de CNP Assurances s'établit à 243 % à fin 2019, soit un taux supérieur à celui du groupe (227 %). En effet, les fonds propres éligibles de CNP Assurances SA ne sont pas pénalisés par les règles de non-fongibilité contrairement à ceux du groupe. Les taux de couverture du SCR des autres filiales sont aussi significativement supérieurs à 100 %.

2. Taux de couverture du MCR

Le MCR représente le montant minimum de fonds propres d'un assureur en-deçà duquel l'agrément peut lui être retiré.

CNP Assurances calcule son MCR conformément à la directive Solvabilité 2 : le MCR est une métrique basée sur les volumes de primes, de prestations et de capitaux sous risques. Au niveau de chaque filiale, le MCR est encadré par un plancher égal à 25 % du SCR et par un plafond égal à 45 % du SCR. Le MCR du groupe consolide l'ensemble des MCR des filiales, sans tenir compte d'éventuels bénéfices de diversification entre filiales.

Au 31 décembre 2019, les taux de couverture du MCR des principales filiales du Groupe sont les suivants :

Pays	Périmètre	Fonds propres éligibles à la couverture du MCR (Md€)	MCR (Md€)	Taux de couverture du MCR à fin 2019	Rappel : Taux de couverture du MCR à fin 2018
Groupe	Groupe CNP Assurances	29,9	7,7	388%	317 %
France	CNP Assurances SA	30,6	6,6	463%	384 %
Brésil	Caixa Seguradora ⁴	3,1	0,3	923%	1 083 %
Italie	CNP UniCredit Vita	0,9	0,2	524%	450 %
Irlande	CNP Santander Insurance Life	0,2	0,0	498%	549 %
Irlande	CNP Santander Insurance Europe	0,3	0,0	561%	520 %

Le taux de couverture du MCR groupe s'établit à 388 % à fin 2019.

Le taux de couverture du MCR solo de CNP Assurances est de 463 % à fin 2019. Les taux de couverture du MCR des autres filiales du Groupe sont aussi significativement supérieurs à 100 %.

⁴ CNP Assurances applique Solvabilité 2 à Caixa Seguradora, sans mesure d'équivalence avec les normes prudentielles brésiliennes, uniquement pour les besoins du calcul de la solvabilité du Groupe. Le taux de couverture du MCR de Caixa Seguradora n'a aucune conséquence réglementaire pour les entités brésiliennes.

3. Impacts du *Volatility Adjustment* et des mesures transitoires sur les provisions techniques et les taux d'intérêt

Le régime prudentiel Solvabilité 2 prévoit des mesures transitoires permettant aux compagnies d'assurance de disposer d'un temps d'adaptation avant d'appliquer pleinement les nouvelles dispositions, et d'en lisser dans le temps les impacts. **Le groupe CNP Assurances n'applique pas les mesures transitoires portant sur les taux d'intérêt ni sur les provisions techniques.**

CNP Assurances utilise la correction pour volatilité (*Volatility Adjustment* ou VA), qui corrige la courbe d'actualisation sans risque utilisée pour évaluer les provisions techniques.

Les impacts de ces différentes mesures sur les indicateurs de solvabilité du Groupe au 31 décembre 2019 sont les suivants :

	Impact de la mesure transitoire sur les provisions techniques	Impact de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt	Impact de l'ajustement pour volatilité à fin 2019	<i>Rappel : Impact de l'ajustement pour volatilité à fin 2018</i>
Taux de couverture du SCR groupe	n/a	n/a	+ 8 pts	+ 21 pts
SCR groupe (Md€)	n/a	n/a	-0,3	- 1,0
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR groupe (Md€)	n/a	n/a	+0,6	+ 1,3

Comment vous procurer nos rapports SFCR ?

- Sur le site internet CNP Assurances, rubrique [Le Groupe / newsroom / publications / finance](#)
- En contactant l'un de vos correspondants dédiés à infofi@cnp.fr (voir ci-après rubrique contacts)

Calendrier financier

- Assemblée générale des actionnaires : vendredi 17 avril 2020
- Indicateurs de résultat au 31 mars 2020 : vendredi 15 mai 2020 à 7h30
- Chiffre d'affaires et résultat au 30 juin 2020 : lundi 3 août 2020 à 7h30
- Indicateurs de résultat au 30 septembre 2020 : jeudi 19 novembre 2020 à 7h30

Ce communiqué de presse ainsi que l'information réglementée intégrale du groupe CNP Assurances, publiés en application des dispositions de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet dédié aux actionnaires et investisseurs www.cnp.fr/analyste-investisseur.

A propos de CNP Assurances

Acteur de référence sur le marché français de l'assurance de personnes, CNP Assurances est présent dans 19 pays en Europe et en Amérique latine, avec une forte activité au Brésil, son 2ème marché. Assureur, coassureur et réassureur, CNP Assurances conçoit des solutions de prévoyance/protection et d'épargne/retraite innovantes. La société compte plus de 37 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde et plus de 14 millions en épargne/retraite. Conformément à son modèle d'affaires, ses solutions sont distribuées par de multiples partenaires et s'adaptent à leur mode de distribution, physique ou digital, ainsi qu'aux besoins des clients de chaque pays.

CNP Assurances est cotée à la Bourse de Paris depuis octobre 1998. Le Groupe affiche un résultat net de 1 412 M€ en 2019.

Contacts Presse

Florence de Montmarin 01 42 18 86 51

Tamara Bernard 01 42 18 86 19

Caroline Ceintrey 01 42 18 85 73

servicepresse@cnp.fr

Suivez-nous sur :



Investisseurs et analystes

Nicolas Legrand 01 42 18 65 95

Jean-Yves Icole 01 42 18 86 70

Typhaine Lissot 01 42 18 83 66

Julien Rouch 01 42 18 94 93

infofi@cnp.fr



Avertissement :

Ce document peut contenir des données de nature prospective. Ces données se réfèrent notamment à des projections, des événements futurs, des tendances ou objectifs qui sont sujets par nature à des risques et aléas susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats réels et ceux contenus explicitement ou implicitement dans ces données. Ces risques et aléas peuvent concerner par exemple l'évolution de la conjoncture économique et les performances des marchés financiers, les décisions et changements d'ordre législatif ou réglementaire, la fréquence et la gravité des sinistres assurés, l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change, les changements intervenant dans les politiques des banques centrales ou des gouvernements, les procès ou actions en justice, les effets des acquisitions et des cessions, et des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence. Des informations concernant ces risques et aléas peuvent figurer dans les documents déposés par CNP Assurances auprès de l'AMF. CNP Assurances ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser, du fait de nouvelles informations, d'événement futur ou pour toute autre raison, les données de nature prospective qui peuvent être présentées dans ce document.

Certains éléments de l'exercice précédent peuvent être reclassés afin qu'ils soient cohérents avec les données de l'exercice actuel. La somme des données chiffrées présentées dans le présent document peut ne pas correspondre exactement au total indiqué dans les tableaux et le texte. Les pourcentages et variations en pourcentages sont calculés sur la base de données chiffrées complètes comprenant également les décimales, c'est pourquoi le présent document peut contenir de légères différences dans les sommes et pourcentages en raison des valeurs arrondies. Les résultats définitifs de CNP Assurances en matière de solvabilité doivent être soumis ultérieurement aux autorités de supervision et peuvent différer des estimations explicitement ou implicitement données dans ce document.

Ce document peut contenir des indicateurs alternatifs de performance (par exemple le résultat brut d'exploitation) que CNP Assurances estime être des indicateurs utiles, mais qui ne sont pas reconnus par les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. Par conséquent, ces indicateurs doivent être considérés comme des compléments, et non comme des substituts, au bilan et au compte de résultat déterminés conformément aux normes IFRS. Comme toutes les entreprises ne les définissent pas de la même manière, ces indicateurs peuvent ne pas être comparables à des indicateurs de même appellation utilisés par d'autres entreprises.